

Accusé de réception en préfecture 041-200046050-20200922-20200922-2-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020

La présente décision affichée le 25 septembre 2020 et transmise au représentant de l'État le 25 septembre 2020 est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt, le mardi 22 septembre, à 9h30,

le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

dans la salle Kléber Loustau, au Conseil départemental de Loir-et-Cher, à Blois. sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation: 14 septembre 2020

Présents: (35)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Pierre COMMANDEUR, Claude GREFF.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Catherine LHÉRITIER.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO.

<u>Collège EPCI 41</u>: Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Nicolas HASLÉ, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Thibaut BOURGET, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON, Roger LEROY, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY.

<u>Collège EPCI 37</u>: François BORNE, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Vincent MORETTE, Marc JONCHERAY, Philippe ADET, Thierry BRUNET, Sylvia PASCAUD, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET.

<u>Absents</u>: (19)

Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Pascal BIOULAC, Jean-Marie JANSSENS, Nicolas PERRUCHOT, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre LOUAULT, Philippe MERCIER, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christian PIMBERT, Françoise THOMERE.

Personnes ayant donné pouvoir : (10)

Nicolas PERRUCHOT à Bernard PILLEFER
Jean- Marie JANSSENS à Catherine LHÉRITIER
Pierre LOUAULT à Sylvie GINER
Martine CHAIGNEAU à Isabelle RAIMOND-PAVERO
Valentino GAMBUTO à Pierre COMMANDEUR

Marwane CHABBI à Nicolas HASLÉ
Joël NAUDIN à Frédéric DEJENTE
Marc ANGENAULT à Martine TARTARIN
Christian PIMBERT à Thierry BRUNET
Françoise THOMERE à Jocelyn GARCONNET

Pour: 45 (81 voix) Contre: 0 (0 voix) Abstentions: 0 (0 voix)

Délibération n°2 : Élection des vice-présidents du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique



Accusé de réception en préfecture 041-200046050-20200922-20200922-2-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

<u>Article unique</u>: sont élus vice-présidents du Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique:

- Pierre COMMANDEUR pour le collège du territoire de la Région Centre-Val de Loire,
- Sylvie GINER pour le collège du territoire du Département d'Indre-et-Loire,
- Michel GUIMONET pour le collège du territoire des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Loir-et-Cher,
- Martine TARTARIN pour le collège du territoire des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Indre-et-Loire.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,

Bernard RILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.